



Rumilly, le 26 janvier 2026.

Séance du Conseil d'Administration du CCAS du 26 janvier 2026.

Procès-verbal n°1

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier à neuf heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rumilly, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de M. Christian DULAC, Maire et Président du CCAS.

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 13 janvier 2026

Nombre de membres afférents au Conseil d'Administration : 17

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 12 membres présents et 1 par pouvoir

PRÉSENTS : Mmes Astrid CROENNE, Jocelyne BIJASSON, Christine BOICHET-PASSICOS, Béatrice CHAUVETET, Françoise GILSON, Fabienne JACCOUD, Marie STABLEAUX-VILLERET, Cécile VUILLARD,

MM. Christian DULAC, Daniel GIRODIN, Jean-Noël CASSÉ et Claude PERRUISSET.

PROCURATION : Mme Edwige LABORIER a donné pouvoir à Mme Marie STABLEAUX-VILLERET

EXCUSÉES : Mme Monique BONANSEA et Mme Liliane DEBERNARDI

M. PERRUISSET Claude a été désigné secrétaire de séance.

Constat du quorum :

L'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

La majorité est atteinte si le nombre de conseillers en exercice présents à la séance est supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice. Ce nombre doit excéder le nombre des conseillers en exercice divisé par 2, le nombre étant, le cas échéant, arrondi à l'entier supérieur.

Procès-verbal du C.A du CCAS du 26 janvier 2026.

Le règlement intérieur du CCAS précise que Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que lorsque la majorité des membres en exercice assiste à la séance. N'entrent dans le calcul de ce quorum :

- Ni la voix prépondérante du Président (en cas de partage des voix) ;
- Ni les pouvoirs donnés par les administrateurs absents à un autre membre du Conseil d'Administration.

Pour que le quorum soit atteint, 8 membres doivent être présents (les pouvoirs ne sont pas pris en compte).

A la présente séance, 12 membres sont présents. **Le quorum est donc atteint.**

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

1. Présentation de la synthèse du rapport social unique 2024 du CCAS,
2. Convention relative à la réservation d'hébergements d'insertion à la résidence sociale Alfa 3A,
3. Demandes de subventions auprès du Département et de l'Etat pour une participation au financement des Ateliers Sociolinguistiques (ASL) durant l'année 2026,
4. Soutien à la parentalité : Bilan des actions 2025 et projet d'actions 2026 dans le cadre du financement par le REAAP 74 (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents),
5. Bilan de la convention de partenariat entre la mutuelle Radiance et le CCAS dans le cadre de la mutuelle régionale,
6. Questions diverses,
7. Dossiers d'aide sociale légale,
8. Dossiers de demandes d'aides financières.

A/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 DECEMBRE 2025

Rapporteur : Mme Astrid CROENNE, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, du logement, de la petite enfance et des relations avec les aînés, Vice-présidente du CCAS

Aucune remarque n'étant formulée, **le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 15 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité par 13 voix POUR (12 membres présents et 1 par pouvoir).**

B/ ORDRE DU JOUR

1/ PRESENTATION DE LA SYNTHESE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE DU CCAS

Rapporteur : Mme Astrid CROENNE, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, du logement, de la petite enfance et des relations avec les aînés, Vice-présidente du CCAS

Le Rapport Social Unique de l'année 2024 du CCAS en **annexe n°1** est présenté en séance.

La synthèse du RSU a été présentée et soumise à débat des représentants du personnel en séance du 17 décembre 2025.

Au titre des débats :

M. Jean-Noël CASSÉ : interroge sur l'utilité de ce rapport.

Cette interrogation reçoit la réponse suivante : le Rapport Social Unique est un indicateur permettant de définir une politique de Ressources Humaines, comme par exemple identifier les risques socio-professionnels, limiter le nombre de contrats à temps partiel pour limiter la précarisation des postes, mais aussi d'être alignés avec le régime indemnitaire.

De plus, le Rapport Social Unique est un document qui doit obligatoirement être présenté et qui permet de comparer, faire évoluer la politique RH.

Mme Astrid CROENNE : souligne le fait que ce rapport a été présenté et soumis à débat aux représentants du personnel, le 17 décembre 2025.

2/ CONVENTION RELATIVE A LA RESERVATION D'HEBERGEMENTS D'INSERTION A LA RESIDENCE SOCIALE ALFA3A

Depuis juillet 2015, le C.C.A.S. de RUMILLY réserve des hébergements d'insertion à la Résidence sociale Gaston Rebuffat d'Alfa3a, 10 Rue des prés riants à Rumilly. La capacité a évolué de trois chambres et deux studios à six chambres et deux studios en 2018, afin de s'adapter aux besoins. Compte-tenu de l'importance de ce dispositif pour répondre à la demande des services sociaux accompagnant les ménages en difficultés, il est proposé de renouveler le partenariat entre le CCAS et Alfa3a.

Il est rappelé que les services de la Préfecture seront sollicités pour renouveler le partenariat avec le CCAS dans le cadre de l'Aide aux organismes logeant à titre temporaire des personnes défavorisées (convention Allocation Logement Temporaire).

Enfin, il est rappelé qu'une convention liant le CCAS, la Croix-Rouge et la Préfecture intègre ce dispositif dans le cadre du SIAO insertion.

Pour rappel :

Le loyer annuel d'une chambre (tarif 2026) est de $361.64 \times 12 = 4\,339.68$ €

L'ALT annuelle pour une chambre est de 2.711.16 €

Le reste à la charge du CCAS pour une chambre est de 1 628.52 €.

Le loyer annuel d'un studio (tarif 2026) est de $556.56 \times 12 = 6\,678.72$ €

L'ALT annuelle pour un studio est de 3.179.40 €

Le reste à la charge du CCAS pour un studio est de 3 499.32 €

Pour 2026 le reste à charge du CCAS pour 6 chambres et 2 studios serait de 16 769.76 € auquel il faut ajouter le montant de l'assurance RC Vie privée des résidents qui est de 300 € soit 17 069.76 € (16 583.84 € en 2025).

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **Approuver cette nouvelle convention (annexe n°2) relative à la réservation de logements d'insertion à la résidence sociale Alfa3a soit six chambres et deux studios pour l'année 2026**
- **Autoriser M. le Président du CCAS à la signer.**

Au titre des débats :

M. Jean-Noël CASSÉ : interroge sur le taux d'occupation pour ces logements, ainsi que le temps d'occupation. Il souhaite savoir si l'hébergement est gratuit pour les occupants de la résidence. À ces questions, il sera répondu que les chambres et studios sont presque occupés à 100% et que lorsque ces derniers ne sont pas occupés, ce sont pour des raisons techniques (nettoyage approfondi, réhabilitation,). Le logement est gratuit pour les occupants du dispositif.

Mme. Marie STABLEAUX-VILLERET : demande si les résidents peuvent rester après avoir obtenu leur titre de séjour. En réponse à cette interrogation, il est précisé qu'on ne peut pas renvoyer les personnes ne souhaitant pas sortir du logement.

Mme STABLEAUX-VILLERET interroge également sur l'accompagnement réalisé auprès des résidents en attente du renouvellement de leur titre de séjour. Il est assuré à Mme STABLEAUX-VILLERET que ces personnes ont beaucoup de soutien, d'autant plus qu'il y a beaucoup de retard actuellement au niveau de la préfecture.

Mme Christine BOICHET-PASSICOT : questionne sur les types de profils des occupants de la Résidence. Quels sont-ils ?

Le public est un public bénéficiant souvent d'un suivi au Pôle Médico-Social. Il s'agit majoritairement d'hommes ayant été expulsés de leur logement, ou en cours de séparation. Peu de familles occupent la résidence, et lorsque cela est le cas, ce sont des familles endettées, en attente de plan d'apurement.

M. Christian DULAC : manifeste son inquiétude concernant les personnes qui dorment dans leur voiture ou leur camion. M. Le Président rappelle qu'il y a eu plusieurs morts par asphyxie suite à un manque d'oxygène dans le véhicule, mais aussi suite à des incendies des voitures/camions. M. Christian DULAC souhaiterait qu'un contrôle des véhicules puisse être réalisé pour être sûr que les personnes dorment en sécurité.

Il se questionne quant au type d'aide à proposer. Réquisitionner un gymnase ? Il souligne également le fait que la mairie ne puisse pas fermer les yeux.

Mme Cécile VUILLARD : signale qu'elle voit régulièrement des personnes dormir en tente près du Dadon et du Chéran.

Les membres dans leur globalité : interrogent sur les personnes à mobiliser afin de venir en aide aux sans-abris de la ville. Faut-il voir avec la Police Municipale ? L'effet de l'uniforme ne risque-t-il pas de créer l'effet inverse, faire fuir ?

L'inquiétude des élus quant à la participation de la police municipale pour venir en aide aux Sans Domiciles Fixes de Rumilly, est apaisée par le fait que le CCAS travaille en étroite collaboration avec la Police Municipale, et que c'est d'ailleurs cette dernière, qui fait régulièrement des signalements, concernant les situations préoccupantes sur le territoire rumillien. La Police Municipale de Rumilly s'inscrivant ainsi dans une démarche de prévention plutôt que de répression.

Mme Marie STABLEAUX-VILLERET : s'enquiert de la jeune femme faisant la manche près de la Pânière à Rumilly, et souhaite savoir si certaines personnes de l'assemblée ont pu l'aborder.

Mme Astrid CROENNE : a tenté de lui proposer de l'aide mais Mme a refusé. Mme Astrid CROENNE rappelle qu'il n'est pas possible de forcer les personnes ne souhaitant pas être aidées.

M. Jean-Noël CASSÉ : souhaite savoir ce qu'il en est des logements vacants. Il demande si la mairie de Rumilly les réquisitionne « comme à Paris ».

M. Christian DULAC : informe l'assemblée que cela n'est pas possible à Rumilly. En revanche, une « taxe des logements vacants » a été mise en place, afin d'encourager les propriétaires de logements vacants, soit à les louer, à les rénover, ou à les vendre. Selon M. DULAC, c'est la seule mesure que la ville peut proposer pour le moment.

Mme Françoise GILSON s'est absentée quelques minutes et n'a donc pas participé au vote.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, par 12 VOIX POUR (11 membres présents et 1 par pouvoir)

- **APPROUVE cette nouvelle convention (annexe n°2) relative à la réservation de logements d'insertion à la résidence sociale Alfa3a soit six chambres et deux studios pour l'année 2026**
- **AUTORISE M. le Président du CCAS à la signer.**

3/ DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT ET DE L'ETAT POUR UNE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES (ASL) DURANT L'ANNEE 2026

Des ateliers sociolinguistiques sont mis en place à l'Espace Croisollet depuis mars 2017. Le bilan annuel sera présenté au comité de pilotage des ASL au cours du 1^{er} semestre 2026 et sera intégré au rapport d'activité des services du CCAS. **Le bilan plus détaillé sera présenté au Conseil d'administration en même temps que le rapport d'activité.**

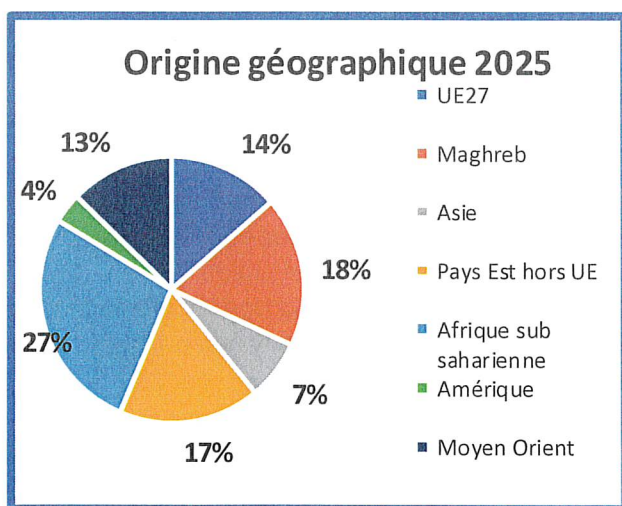
Chiffres clés du bilan 2025 :

252 heures de cours en présentiel ont été dispensées (280 heures en 2024)

Poursuite de la mise en place de 4 groupes par semaine, mardi matin et après-midi, jeudi matin et après-midi.

Le nombre de participants en 2025 est de 110

- 62 nouveaux participants.
- 39 hommes et 71 femmes
- 64 % des personnes sont en France depuis moins de 5 ans
- 46% des participants sont en recherche d'emploi, l'apprentissage de la langue est donc un véritable levier d'insertion.



Les moyens mis en œuvre :

- Mise à disposition des locaux par l'Espace Croisollet (CCAS)
- Information et orientation par les partenaires du projet : France Travail, Conseil Départemental, Espace Croisollet, OSCAR, Médiathèque
- Temps de travail de la coordinatrice de l'Espace Croisollet : préparation de l'action, pré-inscription, coordination et bilans
Total : 152h soit 0,10ETP soit 5 969.14 € prévus en 2026
- Entretiens de positionnement, interventions et animations par la formatrice FLE Véronique CHAFFANJON
Total prestation : 24 750 € au BP 2026 (réalisé 2025 : 23 625€ suite à des absences de l'intervenante pour maladie)

Le budget total s'élevant à 30 719.14 € au BP 2026, il est proposé de solliciter les mêmes subventions que celles accordées en 2025, soit une demande auprès du Département pour une subvention de 6 300€ (8 000 € demandés en 2025 et 6 300€ attribués) et auprès de l'Etat

auprès de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Haute-Savoie pour une subvention de 11 000 € (11 000 € accordés en 2025).

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **Approuver la demande de subvention 2026 auprès du Département (6 300 €)**
- **Approuver la demande de subvention 2026 auprès de l'Etat (DDETS) (11 000 €).**
- **Autoriser M. le Président du CCAS à signer tous les actes s'y rapportant.**

Au titre des débats :

M. Jean-Noël CASSÉ : demande si le Secours Catholique propose aussi des ateliers sociolinguistiques (ASL). Il souligne le fait que les participants à ce type d'atelier sont souvent très volontaires.

Mme Fabienne JACCOUD : interroge sur le fait qu'il y ait une diminution du nombre d'heures d'ASL en 2025, par rapport à 2024. Cette baisse est due aux absences de l'intervenante en ASL.

L'ensemble des membres demande pourquoi le CCAS ne demande pas plus d'aide financière au département, comme par exemple 7 000 ou 8 000 € au lieu de 6 300€.

M. Christian DULAC : rappelle qu'historiquement parlant, le département a demandé un agrandissement du centre de secours de Rumilly. Normalement le propriétaire de la zone foncière à laquelle le centre de secours est rattaché, doit participer à hauteur de 40% aux frais liés à l'agrandissement. Or cette zone est rattachée au SDIS, et donc au département. La ville de Rumilly a fait le choix de participer à hauteur de 130 000€, en négociant en contrepartie, le soutien du département pour d'autres projets. Cette aide supplémentaire servirait à soutenir différentes structures de Rumilly, dont l'espace Croisollet.

Mme Astrid CROENNE : souligne le fait que face aux différentes animations proposées et à la forte fréquentation de l'Espace Croisollet, 2 personnes et une apprentie, ne suffiront plus à accueillir le public, et qu'il faudra envisager un recrutement. D'autant plus que l'Espace Croisollet constitue un soutien important pour les publics en situation précaire, dont les jeunes Mineurs Non Accompagnés (MNA). Une augmentation de la subvention départementale est une nécessité.

Mme. Marie STABLEAUX-VILLERET : demande quels sont les types d'emplois occupés par les jeunes Mineurs Non Accompagnés.

M. Jean-Noël CASSÉ : répond que ces jeunes personnes travaillent principalement dans le domaine de la restauration, du BTP, et de la logistique. Pour M. CASSÉ, le système est « mal fait » et « plombe » les jeunes qui sont volontaires.

M. Christian DULAC : souhaite que les jeunes puissent être encouragés, même si certains font des erreurs. Dans cette optique, M. Le Président va recevoir, deux jeunes hommes, récemment sortis de prison, afin de pouvoir échanger sur leurs projets d'avenir.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, par 13 VOIX POUR (12 membres présents et 1 par pouvoir) :

- **APPROUVE la demande de subvention 2026 auprès du Département (7000 €)**
- **APPROUVE la demande de subvention 2026 auprès de l'Etat (DDETS) (11 000 €).**
- **AUTORISE M. le Président du CCAS à signer tous les actes s'y rapportant.**

4/ SOUTIEN A LA PARENTALITE : BILAN DES ACTIONS 2025 ET PROJET D'ACTIONS 2026 DANS LE CADRE DU FINANCEMENT PAR LE REAAP 74 (RESEAU D'ECOUTE, d'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS)

Par délibération du 17 février 2025, le Conseil d'administration a approuvé 2 projets composés de 5 actions de soutien à la parentalité prévues dans le cadre de l'Espace Croisollet, et a approuvé la demande de subvention dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Accueil et d'Accompagnement des Parents de Haute Savoie.

Le bilan des actions 2025 :

PROJET 1 : MERCREDIS APRES- MIDI EN FAMILLE

- Action n°1 : « Voyage en famille autour du conte » avec Isabelle Noel intervenante musique

8 séances réalisées par une intervenante-musique pour un coût de 1 800 € TTC dont 1 800€ pris en charge par le REAAP 74.

4 séances ont eu lieu au premier semestre et 4 au second semestre 2025. **Au total ce sont 40 familles qui ont participé à cette action, soit 40 parents et 78 enfants différents.** Au programme, création de conte et découverte d'instruments musicaux.

Le média musique permet des échanges sur les coutumes et traditions des différents pays d'origine puisque la musique est un langage universel.

- Action n°2 : Ateliers art thérapie avec Laure TESNIERE (art thérapeute) pour les parents et les enfants qui fréquentent les « mercredis après-midi Famille » : l'art thérapie au service de la relation parents/enfants

8 séances ont eu lieu avec l'intervenante art-thérapeute pour un coût de 880€ TTC dont 880 € pris en charge par le REAAP 74

4 séances ont eu lieu au premier semestre et 4 au second. **Ce sont 23 familles qui ont profité de cette découverte soit 23 parents et 46 enfants différents.**

L'art-thérapeute sait s'adapter aux contraintes de chaque famille et a une excellente approche pour valoriser les compétences parentales ou pour mettre en valeur les capacités d'un enfant plus en retrait ou rencontrant des difficultés.

Tout au long des séances, des échanges très enrichissants ont eu lieu entre les parents, l'intervenant art-thérapeute et les professionnels de la structure.

De manière générale, lors des mercredis après-midi en famille, de nombreux sujets liés aux préoccupations parentales sont abordés spontanément (gestion des conflits dans la fratrie, difficultés scolaires, problématiques intrafamiliales, difficultés d'organisation...).

PROJET 2 : LES ECRANS UN ACCOMPAGNEMENT ET DES ALTERNATIVES

- Action 1 L'accompagnement des familles dans la gestion des écrans pour un montant de 500 € dont 500 € pris en charge par le REAAP 74.

Ce sont 26 parents et 42 enfants différents qui ont participé à ce temps de sensibilisation.

L'action menée a été conçue en deux volets complémentaires, réalisés simultanément dans deux espaces différents.

Un premier temps de prévention, destiné aux enfants de 6 à 11 ans, a été organisé sous forme d'ateliers ludiques et pédagogiques. Ceux-ci se sont appuyés sur des jeux, des mises en situation, des activités interactives ainsi que des temps d'échanges.

En parallèle, un café/échange à destination des parents a été proposé. Il offrait un espace d'expression favorisant l'échange et le partage d'expériences entre parents, tout en permettant de répondre à leurs questions sur la gestion des écrans. Ce temps a également permis de présenter des outils accessibles pour encadrer l'usage du numérique au sein du foyer : gestion du temps d'écran, contenus inadaptés, risques d'addiction, fatigue, impact sur la concentration et le sommeil.

- Action 2 Atelier débat mon enfant et les écrans et pour un montant de 400 € dont 400 € pris en charge par le REAAP 74.

L'action mise en place est un atelier-débat destiné aux parents, centré sur les enjeux liés à l'exposition précoce aux écrans et à ses effets sur le développement de l'enfant. Cette conférence-débat a été animée par une psychologue de l'École des Parents et des Educateurs de Haute-Savoie (EPE 74). Elle a été organisée en soirée afin de favoriser la participation des familles. Ce sont 13 parents qui ont pu assister à cette rencontre et en sont ressortis pleinement satisfaits. Tout au long de l'atelier, les parents ont pu poser des questions et réagir aux informations transmises.

La diffusion de l'information s'est faite exclusivement auprès des usagers de l'Espace Croisollet, via des affiches dans les locaux et des invitations ciblées. Ce choix de communication a permis de toucher directement les familles fréquentant la structure qui sont éloignées de ce type de proposition.

- Action 3 Le jeu : un outil d'aide à la parentalité et un vecteur d'apprentissage et pour un montant de 600 € dont 600 € pris en charge par le REAAP 74.

En 2025, 2 séances en intérieur et 2 séances en extérieur ont été animées par des personnes de la Ludothèque de Rumilly avec mise à disposition des jeux pour un coût de 600 €.

Ce sont 38 familles qui ont participé à cette action, soit 32 parents et 65 enfants différents.

Cette action représente une véritable plus-value pour les familles, permettant aux parents et aux enfants de partager un moment de jeu et de convivialité. C'est très intéressant de pouvoir s'appuyer sur ce dispositif local, qui propose une grande variété de jeux.

Le bilan plus détaillé de l'ensemble des actions de soutien à la parentalité sera présenté au Conseil d'administration en même temps que le rapport d'activité 2025.

Les projets d'action 2026 :

PROJET 1 : MERCREDIS APRES MIDI EN FAMILLE

Dans le cadre du projet social de l'Espace de Vie Sociale (2025-2028) et au vu de l'évaluation positive des actions à destination des familles, l'Espace Croisollet souhaite maintenir cette dynamique des mercredis après-midi. Pour ce faire, en plus de l'espace de jeu libre à disposition (jeux d'imitation, coloriage, jeux de sociétés...), il est nécessaire de faire appel à des intervenants qualifiés.

Cet espace familles est ouvert aux parents avec leurs enfants tous les mercredis de 14 à 17h. Tout au long de l'année, les professionnelles de l'Espace Croisollet et les partenaires invitent les familles susceptibles d'être intéressées à venir librement avec les enfants.

En 2025, nous avons pu solliciter une subvention pluriannuelle pour le projet « Les mercredis en famille », qui garantit le maintien de cette subvention pour l'année 2026.

En 2026, un montant de 1 800 € a été attribué pour l'Action n°1 : « Voyage en famille autour du conte », et 880 € pour l'action n°2 : « Ateliers d'art-thérapie en famille ». Cette possibilité sécurise le fonctionnement des mercredis avec une subvention globale de 2 680€.

PROJET 2 : L'outil jeu et une sortie en extérieur au service de l'accompagnement des familles et du soutien à la parentalité

Depuis la mise en place de l'action d'accompagnement scolaire en familles, des lundis, mardis et jeudis de 16h30 à 18h nous constatons que le moment des devoirs peut être synonyme de tension et qu'une forte pression est ressentie par les familles dont les enfants rencontrent des difficultés scolaires. Le jeu est souvent proscrit, il n'est pas toujours considéré comme un support d'apprentissage. Ce constat, est également établi lors de l'ensemble de nos actions de soutien à la parentalité : une partie des familles que nous accompagnons joue très peu avec leurs enfants.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, nous mettons en place des sorties familiales pendant les vacances scolaires. Ces sorties sont une véritable bouffée d'air pour les familles qui n'ont pas ou peu d'activités de loisirs. Elles les vivent réellement comme un moment de pause, de vacances, loin de leur quotidien.

Ces temps de sortie à l'extérieur et de découverte de l'environnement constituent une réelle plus-value pour les professionnels dans le cadre de nos actions de soutien à la parentalité. En effet, c'est pour nous, professionnels, une autre façon de travailler et d'accompagner les parents et les enfants. Ces temps sont toujours propices aux échanges autour de questionnements liés aux problématiques rencontrées (santé, écrans, éducation, relations au sein de la famille).

Les années précédentes, les demandes de subvention pour les sorties familles étaient réalisées auprès de la CAPEJ (la commission d'accompagnement partenarial enfance jeunesse.) En 2025, le retour de la demande de subvention n'a pas été pleinement satisfaisant ; il ne semble plus s'agir de l'organisme adapté pour ce type de demande.

En réponse les actions suivantes seront développées en 2026

- Action n°1 : Ateliers autour du jeu comme vecteur d'apprentissage, pour les familles qui fréquentent les « Rendez-vous après l'école à Croisollet »
2 séances en intérieur + 2 séances en extérieur par la ludothèque de Ludo Rumilly pour un coût total de 600 € TTC

- Action 2 : Sortie famille au Grand Parc d'Andilly : Suite à un échange avec le REAAP, il apparaît qu'ils peuvent nous soutenir sur un projet de ce type, pour une sortie ayant un coût plus important, comme celle-ci, prenant en compte des entrées et un coût de transport. Le coût cumulé pour 2025 était d'environ 900 €. Nous nous baserons donc sur cette somme pour la demande de subvention 2026.

Demande de subvention au REAAP 2026 projet 2 : 1500 €, soit 600€ pour l'action 1 et 900€ pour l'action 2.

Pour information, les demandes de subvention au REAAP sont régies par un cahier des charges très détaillé, qui est modifié chaque année. Nous réalisons cette nouvelle demande en tenant compte de tous les éléments en notre possession à l'instant présent, en sachant que certaines années, des modifications ont été apportées au cahier des charges a posteriori. Par exemple, il est désormais demandé de déposer des projets globaux avec une demande de subvention minimale de 1 500 € par projet. C'est pour cette raison que ce type de montage, intégrant un cumul d'actions, est réalisé.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le bilan 2025, le projet 2026, ainsi que la demande de subvention 2026 d'un montant de 1 500 € auprès du R.E.A.A.P. 74 (dont les financeurs sont la C.A.F. et le Conseil Départemental).

Sachant qu'une subvention de 2 680 € a déjà été allouée à l'Espace Croisollet pour l'année 2026 dans le cadre du projet des mercredis après-midi, la subvention totale sollicitée auprès du REAAP pour 2026 sera donc de 4 180 €.

Au titre des débats :

Jean-Noël CASSÉ : demande si une personne est chargée de suivre les différentes subventions demandées. La réponse à cette interrogation est que ces demandes de subventions sont très complexes, mais que Sandrine CHAL de l'Espace Croisollet passe beaucoup de temps à travailler sur ces dernières.

Mme Astrid CROENNE : félicite également l'investissement de Patricia FONTAINE.

Mme Fabienne JACCOUD : demande si le nombre de familles est limité. Il sera répondu à cette interrogation que : effectivement, le nombre est bien limité. Les familles orientées sur ce dispositif sont souvent des familles détectées par le corps enseignant.

Mme Françoise GILSON : souligne le fait qu'il faille que les parents soient volontaires. Dans le cas contraire, cela ne fonctionne pas. L'investissement et l'entrain des familles participantes, permettent que les échecs soient à la marge.

M. Christian DULAC : s'étonne du fait que certains parents puissent ne pas être investis et souhaite insister sur l'importance du fait que tous les parents devraient être investis.

Mme Françoise GILSON : rappelle qu'elle est bénévole à l'espace Croisollet qu'elle a donc aussi l'opportunité de participer aux ateliers, et sorties. Ces derniers permettent aux familles, de mieux connaître la Haute-Savoie, avoir des idées de sortie pour plus tard, mais aussi de continuer à parler français, pratiquer la langue dans des contextes hors domicile, et ASL.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, par 13 VOIX POUR (12 membres présents et 1 par pouvoir) :

APPROUVE le bilan 2025, le projet 2026, ainsi que la demande de subvention 2026 d'un montant de 1 500 € auprès du R.E.A.A.P. 74 (dont les financeurs sont la C.A.F. et le Conseil Départemental).

5/ BILAN DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA MUTUELLE RADIANCE ET LE CCAS DANS LE CADRE DE LA MUTUELLE REGIONALE

Il est rappelé que le Conseil d'Administration réuni le 17 février 2025 a approuvé une convention de partenariat avec la mutuelle Radiance dans l'objectif de :

- Faire connaître le dispositif aux administrés via la réalisation de supports qui pourront passer par les outils de la commune de Rumilly (journal municipal, réseaux sociaux, etc.) ou par des outils de communication autres définis par la Mutuelle (affichage, communication de proximité, etc.) ;
- Orienter, vers la Mutuelle, les habitants qui, pour des raisons financières, renoncent à souscrire à un contrat de complémentaire santé, afin de favoriser leur accès aux soins.

La convention est prévue pour une durée de 1 an, renouvelée ensuite par tacite reconduction par période de 1 an et dans la limite de 3 fois.

En lien avec la Mutuelle Radiance, voici le bilan réalisé début décembre 2025 :

- Une réunion publique, organisée par le CCAS, a eu lieu dans la salle des fêtes de Rumilly le 24 mars 2025, et a réuni 85 habitants de la communauté de communes.
- Un article dans le bulletin municipal a relayé l'information.
- A la fin de cette réunion publique, puis à l'accueil du CCAS dans les semaines suivantes, des fiches ont été distribuées aux personnes qui souhaitaient obtenir des renseignements. Ces fiches ont été transmises à la Mutuelle Radiance.

28 situations ont été traitées,

- **6 ont abouti à une adhésion**
 - **9 refus d'adhésion**
 - **13 relances actuellement en cours.**
- Par ailleurs, **89 propositions** ont été émises (81 femmes / 78 hommes), hors fiches contact CCAS.
 - Sur l'ensemble du périmètre **74150**, la Mutuelle comptabilise **16 contrats Auvergne Rhône Alpes** (12 femmes / 4 hommes).

À ce stade, Radiance n'a pas sollicité l'organisation d'une permanence (le volume de sollicitations par les administrés ne le justifiant pas). À ce jour, Radiance estime que les échanges téléphoniques, les rendez-vous individualisés et les relances en cours ont permis de répondre de manière satisfaisante à l'ensemble des demandes.

M. Christian DULAC : ne considère pas que la collaboration avec cette mutuelle soit un franc succès. Il regrette le peu de participation.

Mme Françoise GILSON : pense que cela vient du fait que les remboursements ne sont pas intéressants. La mutuelle est, selon Mme GILSON, « très chère, pour peu de remboursement ».

Mme Christine BOICHET-PASSICOT : confirme que le peu d'adhésions à la mutuelle régionale est lié aux remboursements qui ne sont « pas intéressants ».

Mme Françoise GILSON : exprime également son insatisfaction quant à l'accueil qui lui a été réservé lors de son rendez-vous avec Radiance Mutuelle.

M. Christian DULAC : constate que les mutuelles sont de plus en plus chères et que la sécurité sociale recule.

Mme Christine BOICHET-PASSICOT : informe qu'il existe une mutuelle communale, qui se situe à Chambéry, et qui est intéressante.

M. Christian DULAC : « Nous avons essayé avec la mutuelle régionale, il faudrait comparer, voir pour autre chose. Il faudra retravailler dessus au niveau du CCAS ».

Mme Marie STABLEAUX-VILLERET : « En 2026 toutes les assurances ont augmenté »

Mme Christine BOICHET-PASSICOT : « Il ne faut pas mélanger les mutuelles et les assurances, les mutuelles sont souvent gérées par des bénévoles ».

M. Christian DULAC : fait part du fait qu'il souhaitait « tester ». Il regrette de ne pas s'être « penché » sur cette mutuelle communale et exprime le fait qu'il ne la souhaitait pas au départ à cause de l'adhésion de Mme BOICHET-PASSICOT auprès de cette mutuelle communale, mais aussi parce que cette mutuelle est située à Chambéry, donc moins pratique pour les habitants de la commune.

Il est suggéré à M. DULAC de procéder à un appel d'offre afin de comparer, mais aussi d'identifier le public que la mairie souhaite prioritairement couvrir en changeant de mutuelle partenaire.

M. le Président réaffirme sa volonté de mener une « politique jeunesse », mais souhaite toutefois que la commune prenne soins des « aînés », notamment en proposant une mutuelle plus adaptée, et qui rembourserait davantage.

Mme Christine BOICHET-PASSICOT : trouve dommage d'exclure les jeunes qui n'ont pas encore de contrat collectif.

La question se pose de pouvoir prioriser les seniors sans exclure les jeunes.

M. Jean-Noël CASSÉ : exprime sa crainte quant au fait que le terme « mutuelle communale » puisse porter à confusion.

M. Christian DULAC : « qu'en est-il des adhésions et des remboursements des mutuelles pour les personnes en situation de handicap ? ».

M. Daniel GIRODIN : explique que la mutuelle est souvent prise en charge pour les personnes en situation de handicap. Monsieur alerte également l'assemblée sur l'évolution des textes de loi concernant le handicap. Notamment sur le fait que les fauteuils roulants personnalisés et avec options ne sont plus aussi bien remboursés qu'avant. Pour M. GIRODIN, La Mutuelle France Unie est celle qui rembourse le mieux les fauteuils roulants, même ceux avec options.

Monsieur informe l'assemblée que pour palier à ces changements, la MDPH de la Haute-Savoie s'est engagée à prendre en charge les dépassements appliqués sur les fauteuils et appareillages.

6/ QUESTIONS DIVERSES :

- Permanences du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) OPPELIA THYLAC : Depuis le printemps 2025, une infirmière de l'association OPPELIA THYLAC réalise des permanences au sein des locaux du CCAS. Un bilan devait être présenté au Conseil d'Administration.

Au titre des débats :

L'assemblée est informée que le point a été annulé car le rendez-vous n'a pas pu être honoré par OPPELIA, pour raisons médicales.

M. Jean-Noël CASSÉ : souhaite profiter des points divers pour nous faire part de l'ouverture d'une grainothèque à la médiathèque. Olivier O'CONNOR a réalisé une composition pour la médiathèque.

Monsieur CASSÉ informe l'assemblée qu'étant absent le 2 mars, ce conseil d'administration était son dernier. Il remercie ses « acolytes » de « l'avoir supporté » toutes ces années (rires). Il précise également qu'il garde ses missions durant encore un an auprès de la Croix-Rouge.

7/ DOSSIERS D'AIDE SOCIALE LÉGALE

8/ DOSSIERS DE DEMANDES D'AIDES FINANCIERES

Rapporteur : Mme Astrid CROENNE, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, du logement, de la petite enfance et des relations avec les aînés, Vice-présidente du CCAS

Le Conseil d'administration est informé, de manière anonymisée, des décisions de secours financiers d'urgence qui ont été accordés du 03-12-25 au 14-01-26 voir tableau ci-dessous).

Période du 3 décembre 2025 au 14 janvier 2026					
AIDES FINANCIERES DE MOINS DE 80 €					
	Famille	Isolés	Personnes sans domicile fixe	TOTAL	
				NOMBRE	MONTANT
Alimentaires	1 de 50 € - 1 de 80 €	1 de 60 €		3	190,00 €
Liées à la santé	1 de 50 €			1	50,00 €
Logement					
Charges courantes					
Transport	1 de 80 €	1 de 30 € - 1 de 40 €	1 de 80 €	4	230,00 €
Autres					
TOTAL	4 pour 260 €	3 pour 130 €	1 pour 80 €	8	470,00 €

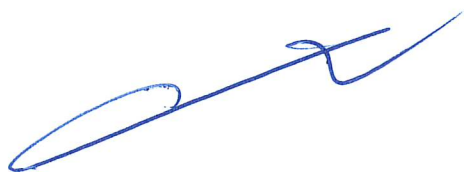
Le Conseil d'Administration du CCAS examine ensuite, sur demande d'un travailleur social, les dossiers de demandes d'aides financières anonymisés selon le règlement des aides facultatives approuvé par le conseil d'administration du CCAS du 18-12-2023.

La date de la dernière séance du conseil d'administration du mandat est la suivante :

- Lundi 2 mars 2026 à 9h.

A Rumilly, le 26 janvier 2026.

**Le secrétaire de séance,
Claude PERRUISSET**



**Le Président du CCAS,
Christian DULAC**

